

ATTESTATION D'ENTRETIEN

conforme aux exigences de la convention PMG 2013

Chaudière GAZ de 4 à 400 kW

Doit être conservée 2 ans par le commanditaire après sa réalisation

Le commanditaire

Nom _____
 Téléphone
 Adresse _____

 Local de la chaudière _____

Caractéristiques de la chaudière

Marque, modèle, type _____
 Puissance nominale Pn (min max.) _____
 Mode d'évacuation, type
 Date de mise en service _____
 N° de série _____
 Date du dernier entretien / /

Entreprise effectuant l'entretien

Nom _____
 Téléphone _____
 Adresse _____

 Identifiant PMG (délivré par habitA*)

Caractéristiques du brûleur à air soufflé

Marque, modèle _____
 Puissance nominale Qn (min max.) _____
 Date de mise en service _____
 N° de série _____
 Date du dernier ramonage / /

Validé	Sans objet	Points de contrôle de l'entretien		Validé	Sans objet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil	Chaudière raccordée à une VMC gaz :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nettoyage du corps de chauffe, de la veilleuse et de l'extracteur	• Vérification fonctionnelle du dispositif de sécurité individuelle et nettoyage du conduit de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démontage et nettoyage du brûleur	• Vérification de la présence et du bon fonctionnement du relais DSC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil	• Vérification du dispositif d'anti-refoulement des fumées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification et réglage éventuel du débit gaz	Chaudière avec ballon à accumulation :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage	• Vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vérification et réglage des organes de régulation	• Vérification de la pression du réseau hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Autres _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mesures

Mesures obligatoires après les opérations de réglage :

Pour les brûleurs à air soufflé uniquement :

Température des fumées : °C Température ambiante : °C

Teneur en CO₂ et/ou en O₂ (à préciser) dans les fumées : , % CO₂ , % O₂

Teneur en CO à proximité de l'appareil en fonctionnement pour chaudière de type B (voir p. 2) uniquement :

CO mesuré : ppm

- % CO < 20 ppm* = situation normale.
 20 ppm* ≤ % CO < 50 ppm = anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local.
 50 ppm ≤ %CO = danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service.

* À compter du 1^{er} juillet 2014 ce seuil sera abaissé à 10 ppm.

L'imprimé du test de combustion peut être agrafé sur l'attestation

Appareil(s) de mesure utilisé(s) (marque et référence) : _____

Rendement sur PCI de la chaudière à puissance nominale utile de fonctionnement		Émissions de polluants (en mg / kWh à 0% d'O ₂)	
Rendement évalué de la chaudière	<input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> %	Émissions évaluées de NO _x de la chaudière	<input type="text"/> <input type="text"/>
Rendement de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation)	<input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> %	Émission de NO _x de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation)	35

Définitions

Rendement de référence : pour le combustible gaz, il s'agit du rendement sur PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance.

Émission de référence : la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émissions atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présent sur le marché de 2009.

Les chaudières de type B sont des chaudières destinées à être raccordées à un circuit d'évacuation des produits de la combustion.

Les chaudières de type C sont des chaudières pour lesquelles le circuit de combustion est dit étanche par rapport au local où elles sont installées.

Défauts corrigés suite aux opérations d'entretien

Conseils et recommandations portant sur :

• Le bon usage de la chaudière en place

- 1.1 Veiller à ne pas surchauffer le local où est installée la chaudière
- 1.2 Régler la température minimale dont vous avez besoin
- 1.3 Veiller à baisser le thermostat ou arrêtez votre chaudière lorsque vous aérez longuement votre foyer
- 1.4 Ne puiser de l'eau chaude que le temps nécessaire
- 1.5 Ne pas boucher les ventilations
- 1.6 Ne pas mettre de caches, meubles, rideaux..., devant les radiateurs
- 1.7 Autres : _____

• Les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

- 2.1 Poser un thermostat d'ambiance programmable
- 2.2 Poser des robinets thermostatiques
- 2.3 Ajouter une régulation extérieure
- 2.4 Faire régulièrement désembouer et traiter votre installation
- 2.5 Isoler les tuyauteries (calorifugeage)
- 2.6 Programmer le bouclage sanitaire
- 2.7 Améliorer la performance de votre eau chaude sanitaire (ballon, redimensionnement...)
- 2.8 Autres : _____

• L'intérêt éventuel du remplacement du brûleur, de la chaudière, ou de l'installation de chauffage

- 3.1 Remplacer les émetteurs de chaleur
- 3.2 Remplacer la chaudière en fonction des besoins
- 3.3 Autres : _____

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée.

Dans le cas d'absence du relais DSC sur chaudière VMC gaz, le distributeur de gaz concerné sera informé par le prestataire ayant réalisé l'entretien selon la procédure défini dans la norme NFP 45-500.

Date de la visite d'entretien : / /

Nom de la personne présente lors de l'entretien : _____

Commentaire : _____

Signature

Nom de la personne ayant réalisé l'entretien : _____

Signature :